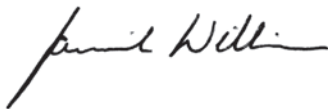


Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

La préparation et la présentation des états financiers consolidés ci-joints ainsi que de toutes les autres informations du rapport annuel incombent à la direction. Celle-ci choisit et applique uniformément les principes et les méthodes comptables appropriés en plus de formuler des estimations, d'exercer du jugement et de poser des hypothèses jugées nécessaires pour préparer les états financiers consolidés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. La direction doit également s'assurer que l'information financière présentée ailleurs dans ce rapport est conforme aux états financiers consolidés.

Afin de s'acquitter de ses responsabilités, la direction développe et maintient des systèmes de contrôles internes. Bien qu'aucun système rentable de contrôles internes ne puisse prévenir ni déceler toutes les erreurs et inexactitudes, la direction s'assure que ces systèmes sont conçus de façon à fournir l'assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière servant à la préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces systèmes comprennent des contrôles pour fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés contre une perte importante ou une utilisation incorrecte, que les opérations sont dûment autorisées, comptabilisées et divulguées adéquatement et que les registres financiers sont fiables aux fins de la préparation des états financiers consolidés. Les auditeurs internes, qui sont également des employés de la Société, revoient et évaluent les contrôles internes au nom de la direction. Les états financiers consolidés ont été audités par les auditeurs indépendants Deloitte & Touche s.r.l. conformément aux normes d'audit généralement reconnues. Leur rapport est présenté plus loin.

Le conseil d'administration veille à ce que la direction assume sa responsabilité en matière d'information financière et de contrôles internes par l'entremise d'un comité de vérification qui est composé uniquement d'administrateurs qui ne sont pas des employés de la Société. Cette responsabilité est aussi exercée dans le cadre de réunions périodiques avec les hauts dirigeants, les membres de l'administration financière, les auditeurs internes et les auditeurs indépendants où il est question des activités d'audit, de la pertinence des contrôles financiers internes et de questions liées à la présentation de l'information financière. Le comité de vérification revoit les états financiers consolidés ainsi que le rapport de gestion et il recommande au conseil d'administration de les adopter avant de les inclure dans le présent rapport annuel.



David Williams

Le président et chef de la direction intérimaire

TORONTO (ONTARIO)
LE 10 FÉVRIER 2011



Brad Lukow

Le vice-président exécutif et chef des finances

Aux actionnaires de Corporation Shoppers Drug Mart

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de Corporation Shoppers Drug Mart, qui comprennent les bilans consolidés au 1er janvier 2011 et au 2 janvier 2010, et les états consolidés des résultats, des bénéfices non répartis, du résultat étendu et du cumul des autres éléments du résultat étendu et des flux de trésorerie pour chacun des exercices de 52 semaines terminés à ces dates, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

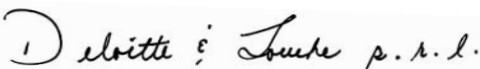
Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés en nous fondant sur nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non en vue d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Corporation Shoppers Drug Mart au 1^{er} janvier 2011 et au 2 janvier 2010 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour les exercices de 52 semaines terminés à ces dates, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.



Comptables agréés
Experts-comptables autorisés

TORONTO (ONTARIO)
LE 10 FÉVRIER 2011

États consolidés des résultats

Exercices de 52 semaines terminés le 1^{er} janvier 2011 et le 2 janvier 2010
(en milliers de dollars, sauf les données par action)

	2010	2009
Ventes	10 376 067 \$	9 985 600 \$
Charges d'exploitation		
Coût des marchandises vendues et autres charges d'exploitation (note 3)	9 192 181	8 841 170
Amortissement	286 935	248 794
Bénéfice d'exploitation	896 951	895 636
Intérêts débiteurs (note 5)	56 036	58 215
Bénéfice avant impôts	840 915	837 421
Impôts sur les bénéfices (note 6)		
Exigibles	238 779	249 776
Futurs	11 393	2 737
	250 172	252 513
Bénéfice net	590 743 \$	584 908 \$
Bénéfice net par action ordinaire (note 14)		
De base	2,72 \$	2,69 \$
Dilué	2,72 \$	2,69 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

États consolidés des bénéfices non répartis

Exercices de 52 semaines terminés le 1^{er} janvier 2011 et le 2 janvier 2010
(en milliers de dollars)

	2010	2009
Bénéfices non répartis au début	2 297 091 \$	1 899 139 \$
Bénéfice net	590 743	584 908
Dividendes	(195 698)	(186 956)
Bénéfices non répartis à la fin	2 692 136 \$	2 297 091 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

États consolidés du résultat étendu et du cumul des autres éléments du résultat étendu

Exercices de 52 semaines terminés le 1^{er} janvier 2011 et le 2 janvier 2010
(en milliers de dollars)

	2010	2009
Bénéfice net	590 743 \$	584 908 \$
Autres éléments du résultat étendu, déduction faite des impôts		
Variation de la perte non réalisée sur les dérivés sur taux d'intérêt (déduction faite des impôts de 525 \$ [1 035 \$ en 2009])	1 120	1 967
Variation de la perte non réalisée sur les dérivés sur contrat à terme d'actions (déduction faite des impôts de 205 \$ [22 \$ en 2009])	(521)	56
Montant de la perte non réalisée antérieurement constatée dans les résultats pour l'exercice (déduction faite des impôts de 13 \$ [117 \$ en 2009])	33	294
Autres éléments du résultat étendu	632	2 317
Résultat étendu	591 375 \$	587 225 \$
Cumul des autres éléments du résultat étendu au début	(1 125)\$	(3 442)\$
Autres éléments du résultat étendu	632	2 317
Cumul des autres éléments du résultat étendu à la fin (note 19)	(493)\$	(1 125)\$

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

Bilans consolidés

Au 1^{er} janvier 2011 et au 2 janvier 2010
(en milliers de dollars)

2010

2009

Actif

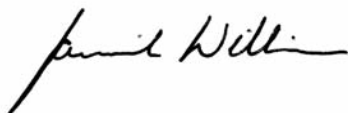
À court terme		
Trésorerie	64 354 \$	44 391 \$
Débiteurs	432 089	471 029
Stocks (note 3)	1 957 525	1 852 441
Impôts à recouvrer	20 384	–
Impôts futurs (note 6)	80 476	86 161
Charges payées d'avance et dépôts (note 4)	68 468	75 573
	2 623 296	2 529 595
Immobilisations corporelles (notes 7, 12 et 17)	1 709 656	1 566 024
Écart d'acquisition (notes 4 et 8)	2 493 146	2 481 353
Actifs incorporels (notes 4 et 9)	272 217	258 766
Autres actifs	23 895	16 716
Total de l'actif	7 122 210 \$	6 852 454 \$

Passif

À court terme		
Dette bancaire (note 10)	209 013 \$	270 332 \$
Papier commercial (note 10)	127 828	260 386
Créditeurs et charges à payer	981 491	964 736
Impôts à payer	–	17 046
Dividendes à payer	48 927	46 748
	1 367 259	1 559 248
Dette à long terme (note 11)	943 412	946 098
Autres passifs à long terme (note 12)	399 651	347 951
Impôts futurs (note 6)	48 992	42 858
	2 759 314	2 896 155
Participation des franchisés	138 993	130 189
Capitaux propres		
Capital-actions (notes 14 et 15)	1 520 558	1 519 870
Surplus d'apport (note 15)	11 702	10 274
Cumul des autres éléments du résultat étendu (note 19)	(493)	(1 125)
Bénéfices non répartis	2 692 136	2 297 091
	2 691 643	2 295 966
	4 223 903	3 826 110
Total du passif et des capitaux propres	7 122 210 \$	6 852 454 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

Au nom du conseil d'administration :



David Williams
Administrateur

États consolidés des flux de trésorerie

Exercices de 52 semaines terminés le 1^{er} janvier 2011 et le 2 janvier 2010
(en milliers de dollars)

	2010	2009
Activités d'exploitation		
Bénéfice net	590 743 \$	584 908 \$
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement	283 401	250 202
Impôts futurs	11 393	2 737
Perte (gain) à la cession d'immobilisations corporelles	6 358	(3 456)
Rémunération à base d'actions (note 15)	1 592	694
	893 487	835 085
Variation nette des soldes hors trésorerie du fonds de roulement (note 16)	(81 527)	(177 724)
Augmentation des autres passifs à long terme	19 914	35 757
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	831 874	693 118
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(414 775)	(461 438)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	60 538	30 106
Acquisition d'entreprises (note 4)	(12 990)	(97 100)
Dépôts (note 4)	1 534	3 527
Acquisition et développement d'actifs incorporels	(56 625)	(33 989)
Autres actifs	(7 466)	(4 310)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(429 784)	(563 204)
Activités de financement		
Dette bancaire, montant net (note 10)	(61 319)	29 488
Papier commercial, montant net (note 10)	(133 000)	(80 000)
Remboursement sur la dette à court terme (note 10)	–	(200 000)
Émission de billets de série 3 (note 11)	–	250 000
Émission de billets de série 4 (note 11)	–	250 000
Dette à terme renouvelable, montant net (note 11)	(1 298)	(198 702)
Frais de financement engagés	(2 792)	(2 088)
Participation des franchisés	9 277	11 511
Produit de l'émission d'actions à l'exercice d'options sur actions	491	4 481
Remboursement de prêts destinés à l'achat d'actions	33	137
Dividendes versés	(193 519)	(186 917)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(382 127)	(122 090)
Augmentation de la trésorerie	19 963	7 824
Trésorerie au début	44 391	36 567
Trésorerie à la fin	64 354 \$	44 391 \$
Information supplémentaire sur les flux de trésorerie		
Intérêts payés	58 320 \$	44 818 \$
Impôts sur les bénéfices payés	276 108 \$	223 296 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

Notes complémentaires

1^{er} janvier 2011 et 2 janvier 2010 (en milliers de dollars, sauf les données par action)

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Ces états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

Description des activités

Corporation Shoppers Drug Mart (la « Société ») est le concédant de licences de 1 182 pharmacies de détail Shoppers Drug Mart^{MD}/Pharmaprix^{MD} offrant une gamme complète de services au Canada. Les franchisés-proprétaires (les « franchisés ») exploitent les établissements Shoppers Drug Mart/Pharmaprix). La Société concède également sous licence ou détient 59 pharmacies de cliniques médicales Shoppers Simply Pharmacy^{MD}/Pharmaprix Simplement Santé^{MD}, et huit boutiques de produits de beauté Murale^{MC}. De plus, la Société détient et exploite un réseau de 63 centres de soins à domicile Shoppers Home Health Care^{MD}, qu'elle considère collectivement comme son « réseau d'établissements ». Outre son réseau de magasins, la Société détient Réseau de santé spécialisé Shoppers Drug Mart Inc., fournisseur de services de distribution de médicaments spécialisés, de services pharmaceutiques et de soutien complet aux patients ainsi que MediSystem Technologies Inc., fournisseur de produits et de services pharmaceutiques aux établissements de soins prolongés en Ontario et en Alberta.

La Société tire la majeure partie de ses ventes des pharmacies de détail offrant une gamme complète de services Shoppers Drug Mart^{MD}/Pharmaprix^{MD} et affecte la majeure partie de son actif à l'exploitation de ces établissements. À ce titre, la Société présente un seul secteur d'activité dans ses états financiers consolidés. Les produits provenant de Shoppers Simply Pharmacy^{MD}/Pharmaprix Simplement Santé^{MD}, de MediSystem Technologies Inc. et de Réseau de santé spécialisé Shoppers Drug Mart Inc. sont inclus dans les ventes de médicaments sur ordonnance des pharmacies de détail de la Société. Les produits provenant des centres de soins à domicile Shoppers Home Health Care^{MD} et de Murale^{MC} sont inclus dans les ventes de produits de l'avant du magasin.

Exercice

L'exercice de la Société consiste en une période de 52 ou de 53 semaines se terminant le samedi le plus proche du 31 décembre. Les exercices 2010 et 2009 de la Société consistaient en périodes de 52 semaines.

Principe de consolidation

En vertu de la note d'orientation concernant la comptabilité n° 15, intitulée « Consolidation des entités à détenteurs de droits variables », publiée par l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'« ICCA »), la Société consolide les établissements des franchisés. Les établissements individuels des franchisés qui constituent le réseau d'établissements de la Société sont des entités à détenteurs de droits variables (« EDDV ») dont la Société est le principal bénéficiaire. Comme les établissements des franchisés demeurent des personnes morales distinctes, la consolidation de ces établissements n'a aucune incidence sur les risques sous-jacents auxquels doit faire face la Société.

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de Corporation Shoppers Drug Mart, de ses filiales et de la plupart des établissements des franchisés qui composent le réseau d'établissements de la Société. La totalité des soldes et des opérations intersociétés sont éliminés au moment de la consolidation.

Estimations

La préparation des états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction procède à des estimations et établisse des hypothèses qui influent sur les montants des actifs et des passifs présentés, sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers consolidés ainsi que sur les montants des produits et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. Des estimations sont utilisées pour comptabiliser des éléments comme la répartition du prix d'acquisition et d'achat, les provisions pour stocks, les coûts du programme de fidélisation de la carte Shoppers Optimum^{MD}, les hypothèses sous-jacentes au calcul actuariel des avantages sociaux futurs, les impôts sur le bénéfice et autres taxes ainsi que pour comptabiliser et évaluer les éventualités et pour soumettre l'écart d'acquisition, les actifs incorporels et les actifs à long terme à des tests de dépréciation. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Constataion des produits

La Société constate les produits au moment où la marchandise est vendue, déduction faite des retours. Les retours de produits ne sont pas importants.

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Remises consenties par les fournisseurs

La Société classe les remises et autres contreparties reçues de fournisseurs à titre de réduction du coût des stocks. Ces montants sont comptabilisés dans le coût des marchandises vendues lorsque les stocks correspondants sont vendus. Certaines exceptions s'appliquent lorsque la contrepartie reçue d'un fournisseur constitue soit un remboursement de frais de vente, soit un paiement au titre de services fournis au fournisseur, auquel cas la contrepartie en espèces est inscrite dans les autres charges d'exploitation.

Dette bancaire

La dette bancaire comprend les soldes de découverts bancaires de la Société, les marges de crédit de la Société et des établissements des franchisés, ainsi que les chèques non compensés.

Stocks

Les stocks sont constitués de stocks de marchandises, ce qui comprend les stocks de médicaments sur ordonnance, et sont évalués au coût ou à la valeur nette de réalisation estimative, si celle-ci est inférieure. Le coût est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti, et il comprend la totalité des dépenses directes et autres coûts appropriés engagés pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. La Société classe les remises et autres contreparties reçues d'un fournisseur à titre de réduction du coût des stocks, à moins que la remise ne se rapporte clairement à un remboursement de frais de vente ou à un paiement au titre de services fournis.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, y compris les intérêts capitalisés. Les intérêts sont capitalisés pour les biens en voie de développement. La capitalisation des intérêts cesse lorsque le bien en question est prêt à être utilisé. L'amortissement est comptabilisé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée d'utilisation prévue des biens, telle qu'elle est décrite ci-dessous.

Bâtiments	de 10 à 40 ans
Matériel et agencements	de 3 à 10 ans
Matériel informatique	de 2 à 10 ans
Améliorations locatives	Durée du bail ou de vie utile, selon la période la plus courte
Biens faisant l'objet d'un contrat de location-acquisition	Durée du bail ou de vie utile, selon la période la plus courte

Les actifs à long terme sont soumis à un test de dépréciation lorsque des faits ou des circonstances indiquent que leur valeur comptable excède le total des flux de trésorerie non actualisés qui résulteront vraisemblablement de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur correspond à l'excédent de la valeur comptable des actifs à long terme sur leur juste valeur. La Société soumet ses actifs à long terme à un test de dépréciation au moins une fois l'an.

Écart d'acquisition

La Société comptabilise comme écart d'acquisition l'excédent du prix d'achat d'une société acquise sur la juste valeur des actifs nets sous-jacents, y compris les actifs incorporels, à la date d'acquisition. L'écart d'acquisition n'est pas amorti, mais il est soumis à un test de dépréciation au moins une fois l'an. Dans l'éventualité d'une perte de valeur, l'excédent de la valeur comptable sur la juste valeur de l'écart d'acquisition serait imputé aux résultats. La juste valeur d'une unité d'exploitation est estimée à l'aide de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs prévus.

Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie utile estimative des actifs au rythme indiqué ci-dessous.

Fichiers d'ordonnances	de 7 à 12 ans
Relations clients	de 5 à 25 ans
Logiciels	de 3 à 10 ans
Autres	Durée du bail ou 3 ans

Les logiciels qui font partie intégrante du matériel informatique sont présentés, avec le matériel informatique, dans les immobilisations corporelles. Tous les autres logiciels sont traités comme des actifs incorporels. La Société inclut les logiciels en développement dans les actifs incorporels. On détermine si un logiciel fait partie intégrante du matériel informatique lorsque le projet de développement du logiciel est achevé et qu'il est prêt à être utilisé. Les logiciels en voie de développement ne font l'objet d'aucun amortissement. Les coûts liés aux logiciels capitalisés incluent les coûts directs externes ainsi que les frais de personnel et les frais connexes liés aux employés qui participent directement aux projets de développement de logiciels.

Les actifs incorporels amortissables sont soumis à un test de dépréciation lorsqu'il y a une indication de perte de valeur. La Société revoit ses actifs incorporels amortissables en vue de détecter toute dépréciation au moins une fois l'an. Les actifs incorporels qui ne sont pas amortissables sont soumis à un test de dépréciation au moins une fois l'an. Dans l'éventualité d'une perte de valeur, l'excédent de la valeur comptable sur la juste valeur de ces actifs serait imputé aux résultats.

Contrats de location

La Société loue la plupart de ses établissements et de ses locaux à bureaux. Les modalités varient quant à la durée et, en règle générale, elles permettent un renouvellement pour des périodes additionnelles. Les contrats de location aux termes desquels pratiquement tous les avantages et les risques inhérents à la propriété sont transférés à la Société selon certains critères sont comptabilisés à titre de contrats de location-acquisition et classés dans les immobilisations corporelles, les crédettes et charges à payer et les autres passifs à long terme. Tous les autres contrats de location sont comptabilisés à titre de contrats de location-exploitation aux termes desquels le loyer minimal, compte tenu des indexations prévues, est passé en charges selon une formule linéaire sur la durée du bail, y compris toute période d'occupation gratuite. Les avantages incitatifs accordés par le propriétaire sont reportés et amortis en réduction des charges locatives, selon la méthode linéaire, sur la même période. La Société capitalise aux améliorations locatives les charges locatives au cours d'une période d'installation des agencements immobiliers de l'établissement.

Dans le cours normal des affaires, la Société vend certains biens immobiliers et conclut des contrats de cession-bail pour les superficies utilisées par les établissements des franchisés. Il a été établi que les baux sont des contrats de location-acquisition ou des contrats de location-exploitation et ils ont été comptabilisés en conséquence. Les gains réalisés à la cession de biens immobiliers liés à des opérations de cession-bail, où le bail est de nature location-acquisition, sont reportés et amortis selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative du bien loué. Les gains réalisés à la cession de biens immobiliers liés à des opérations de cession-bail, où le bail est de nature location-exploitation, sont reportés et amortis selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative du contrat de location. La valeur comptable des gains reportés est présentée dans les crédettes et charges à payer et dans les autres passifs à long terme dans les bilans consolidés. Si, au moment de l'opération de cession-bail, la juste valeur du bien est inférieure à sa valeur comptable, l'écart doit être imputé aux résultats.

Les contrats de location peuvent prévoir des paiements supplémentaires aux fins de l'impôt foncier, de l'entretien et des assurances. Ces montants sont passés en charges au cours de la période correspondante.

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Programme de fidélisation Shoppers Optimum^{MD}/Pharmaprix Optimum^{MD}

Le programme de fidélisation de la carte Shoppers Optimum^{MD}/Pharmaprix Optimum^{MD} (le « programme ») permet aux participants d'accumuler des points sur les achats qu'ils effectuent aux établissements Shoppers Drug Mart^{MD}, Pharmaprix^{MD}, Shoppers Simply Pharmacy^{MD} et Pharmaprix Simply Santé^{MD} ainsi qu'aux centres de soins de santé Shoppers Home Health Care^{MD} et Murale^{MC}, à raison de 10 points pour chaque dollar d'achat de produits et de services admissibles en plus des points additionnels applicables. Les participants peuvent échanger leurs points, conformément au tableau d'échange des primes du programme ou à d'autres offres, pour obtenir des rabais sur des produits de l'avant du magasin à leur prochain achat. Lorsque les participants accumulent des points, la Société inscrit une charge et établit un passif au titre des échanges futurs en multipliant le nombre de points émis par le coût estimatif par point. Le passif lié au programme est inclus dans les créditeurs et charges à payer du bilan consolidé de la Société. Le coût réel des échanges en vertu du programme est imputé au passif.

Le coût estimatif par point est calculé en tenant compte de plusieurs facteurs, dont le comportement habituel des participants au programme, les modèles d'échange futurs prévus et les coûts connexes. La Société surveille continuellement les tendances en matière de taux d'échange (les points échangés exprimés en pourcentage des points émis) et le coût net par point échangé, et elle ajuste le coût estimatif par point en fonction du volume d'échanges futurs prévus. Les coûts du programme pourraient être supérieurs ou inférieurs selon que les estimations diffèrent des résultats réels.

Avantages sociaux futurs

La Société a en place des régimes de retraite agréés à prestations déterminées auxquels certains groupes de salariés sont admissibles. Elle offre également à certains salariés des prestations de retraite additionnelles en vertu d'un régime à prestations déterminées non agréé.

La Société comptabilise ses obligations relativement aux régimes d'avantages sociaux des salariés selon les conventions suivantes :

- Les coûts des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite gagnés par les salariés sont déterminés de manière actuarielle selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et selon les hypothèses les plus probables de la direction quant au rendement prévu de l'actif des régimes de retraite, à l'indexation des salaires, à l'âge des salariés au moment de leur retraite et aux coûts prévus des soins de santé.
- Afin de calculer le rendement prévu des actifs du régime, ces actifs sont évalués à la juste valeur.
- L'excédent de l'écart actuariel net sur 10 % de l'obligation au titre des prestations ou sur 10 % de la juste valeur de l'actif des régimes, si ce dernier montant est plus élevé, est amorti sur la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs. La durée moyenne résiduelle d'activité des salariés actifs couverts par les régimes de retraite et par le régime d'avantages complémentaires de retraite est respectivement de 11 ans et de 7 ans.

Rémunération à base d'actions

La Société offre des régimes de rémunération à base d'actions, qui sont décrits à la note 15. Une charge de rémunération est constatée à l'égard de ces régimes selon la méthode de la juste valeur. Toute contrepartie payée par les salariés et les administrateurs au moment de l'exercice des options sur actions est portée au crédit du capital-actions.

Impôts sur les bénéfices

La Société comptabilise les impôts sur les bénéfices à l'aide de la méthode du passif fiscal. Selon cette méthode, les actifs et les passifs d'impôts futurs sont déterminés en fonction des écarts entre la valeur comptable des postes du bilan et leur valeur fiscale correspondante. Selon la méthode du passif fiscal, les impôts futurs sont calculés en fonction des taux d'imposition des sociétés pratiquement en vigueur pour les années au cours desquelles les écarts devraient se résorber.

Classement des instruments financiers

Les instruments financiers se répartissent entre les cinq catégories suivantes : placements détenus à des fins de transaction, placements détenus jusqu'à leur échéance, prêts et créances, actifs financiers disponibles à la vente et autres passifs financiers. Le classement détermine le traitement comptable de l'instrument. La Société établit le classement lors de la comptabilisation initiale de l'instrument financier, en fonction du but sous-jacent de cet instrument.

Les actifs financiers et passifs financiers de la Société sont classés et évalués comme suit :

Actif financier/passif financier	Catégorie	Évaluation
Trésorerie	Détenus à des fins de transaction	Juste valeur
Débiteurs	Prêts et créances	Coût après amortissement
Dépôts ⁽¹⁾	Prêts et créances	Coût après amortissement
Débiteurs à long terme ⁽²⁾	Prêts et créances	Coût après amortissement
Dettes bancaires	Détenus à des fins de transaction	Juste valeur
Papier commercial	Autres passifs financiers	Coût après amortissement
Dettes à court terme	Autres passifs financiers	Coût après amortissement
Créditeurs	Autres passifs financiers	Coût après amortissement
Dividendes à payer	Autres passifs financiers	Coût après amortissement
Dettes à long terme	Autres passifs financiers	Coût après amortissement
Autres passifs à long terme	Autres passifs financiers	Coût après amortissement

Dérivés	Classement	Évaluation
Dérivés sur taux d'intérêt ⁽³⁾	Couverture efficace des flux de trésorerie	Juste valeur
Dérivés sur contrat à terme d'actions ⁽³⁾	⁽⁴⁾	Juste valeur

⁽¹⁾ La valeur comptable des dépôts est incluse dans les charges payées d'avance et dépôts dans les bilans consolidés.

⁽²⁾ La valeur comptable des débiteurs à long terme est incluse dans les autres actifs dans les bilans consolidés.

⁽³⁾ La valeur comptable des dérivés de la Société est présentée dans les créditeurs et charges à payer et dans les autres passifs à long terme au bilan consolidé.

⁽⁴⁾ La tranche des dérivés sur contrat à terme d'actions ayant trait aux unités gagnées en vertu du régime incitatif à long terme est désignée comme un dérivé. La tranche des dérivés sur contrat à terme d'actions ayant trait aux unités non gagnées en vertu du régime incitatif à long terme et aux unités non gagnées en vertu du régime d'unités d'actions assujetties à des restrictions est considéré comme une couverture efficace des flux de trésorerie. La tranche non couverte des dérivés sur contrat à terme d'actions est évaluée à la juste valeur et comptabilisée dans les créditeurs et charges à payer et dans les autres passifs à long terme. Prière de se reporter à la note 15 pour en savoir plus sur le régime incitatif à long terme et le régime d'unités d'actions assujetties à des restrictions.

Les instruments financiers évalués au coût après amortissement sont initialement comptabilisés à la juste valeur, puis ultérieurement, au coût après amortissement, et les gains et les pertes sont comptabilisés en résultat pour la période au cours de laquelle ils se produisent. Les variations de la juste valeur des instruments financiers classés comme détenus à des fins de transaction sont comptabilisées en résultat net de la période au cours de laquelle la variation a lieu. Les variations de la juste valeur des instruments dérivés de la Société désignés comme des couvertures efficaces des flux de trésorerie sont constatées dans les autres éléments du résultat étendu et les variations des instruments dérivés qui ne sont pas désignés comme des couvertures efficaces sont constatées en résultat net de la période au cours de laquelle la variation a lieu.

La Société classe ses actifs financiers et ses passifs financiers comptabilisés à la juste valeur au bilan consolidé selon la hiérarchie des justes valeurs. La hiérarchie des justes valeurs se compose des niveaux suivants :

- Niveau 1 – les prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;
- Niveau 2 – les données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des dérivés de prix);
- Niveau 3 – les données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données observables de marché.

Le classement de l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité dans un des niveaux de la hiérarchie des évaluations à la juste valeur est déterminé en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité.

Coûts de transaction

La Société a adopté la méthode comptable selon laquelle les coûts de transaction sont additionnés aux actifs et aux passifs classés comme détenus à des fins autres que de transaction.

Notes complémentaires (suite)

1^{er} janvier 2011 et 2 janvier 2010 (en milliers de dollars, sauf les données par action)

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Dérivés et comptabilité de couverture

La Société se sert de dérivés sur taux d'intérêt afin de gérer les risques découlant de la fluctuation des taux d'intérêt de son papier commercial. Les produits ou les charges liés à l'utilisation de ces instruments sont inclus dans les intérêts débiteurs de l'exercice.

La Société a recours à des contrats à terme sur actions réglés en espèces pour limiter son risque lié aux fluctuations futures du cours de ses actions en ce qui a trait aux attributions d'unités d'actions en vertu du régime incitatif à long terme (« RILT ») et du régime d'unités d'actions assujetties à des restrictions (« RUAAR ») de la Société. Les produits ou les charges découlant de l'utilisation de ces instruments sont inclus dans le poste Coût des marchandises vendues et autres charges d'exploitation de l'exercice. Se reporter à la note 15 pour une analyse complémentaire du RILT et du RUAAR.

La Société définit, désigne et documente en bonne et due forme toutes les relations entre les instruments de couverture et les éléments couverts, ainsi que son objectif et sa stratégie d'appréciation des risques sur lesquels reposent ses diverses opérations de couverture. La Société évalue, tant lors de la mise en place de la couverture que pendant toute sa durée, y compris au moment de la redésignation, si les dérivés utilisés dans les opérations de couverture se traduisent par une compensation très efficace des variations des justes valeurs ou des flux de trésorerie des éléments couverts. Lorsque de tels dérivés cessent d'exister ou d'être des couvertures efficaces, ou lorsque la relation n'est plus désignée comme une relation de couverture, tous les gains ou pertes connexes sont comptabilisés en résultat net au cours de la même période que les gains ou les pertes correspondants des éléments couverts. Si l'élément couvert cesse d'exister, les gains ou les pertes reportés connexes sont constatés en résultat net pour la période au cours de laquelle l'élément couvert cesse d'exister. Les variations de la juste valeur des dérivés de la Société représentent des opérations hors trésorerie et, en conséquence, elles ne sont pas constatées dans les états consolidés des flux de trésorerie.

La Société ne détient pas de composantes importantes incorporées dans des ententes contractuelles qui exigent une présentation distincte de celle du contrat hôte connexe.

Participation des franchisés

La participation des franchisés représente l'investissement des franchisés dans l'actif net de leurs établissements.

2. MODIFICATIONS DES CONVENTIONS COMPTABLES

Futures normes comptables

Normes internationales d'information financière

Le Conseil des normes comptables de l'ICCA impose à toutes les sociétés canadiennes ayant une obligation d'information du public de présenter leur information financière selon les normes internationales d'information financière (« IFRS ») pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011. Par conséquent, la Société adoptera les IFRS pour son exercice 2011 ouvert le 2 janvier 2011.

3. COÛT DES MARCHANDISES VENDUES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Stocks

Au cours de l'exercice considéré, la Société a passé en charges un coût des stocks de 6 372 359 \$ (6 238 239 \$ en 2009). Cette charge est incluse dans le coût des marchandises vendues et autres charges d'exploitation dans les états consolidés des résultats.

Au cours des exercices terminés le 1^{er} janvier 2011 et le 2 janvier 2010, aucune perte de valeur importante des stocks n'a été constatée en raison d'une valeur nette de réalisation inférieure au coût, et aucune perte de valeur des stocks constatée au cours des exercices précédents n'a fait l'objet d'une reprise.

Autres charges d'exploitation

Au cours de l'exercice terminé le 1^{er} janvier 2011, la Société a comptabilisé des charges de 10 282 \$ au titre du coût des marchandises vendues et autres charges d'exploitation relativement au règlement d'un litige de longue date portant sur une entente commerciale avec l'une des sociétés de services auxiliaires de la Société.

4. ACQUISITIONS

Dans le cours normal des affaires, la Société fait l'acquisition d'actifs ou d'actions de pharmacies. Le coût global des acquisitions, qui s'est chiffré à 12 990 \$ pour l'exercice terminé le 1^{er} janvier 2011 (97 100 \$ en 2009), compte tenu des frais engagés dans le cadre des acquisitions, est imputé principalement à l'écart d'acquisition et aux actifs incorporels en fonction de leur juste valeur. Les répartitions du coût d'acquisition sont provisoires lors de leur constatation initiale et peuvent changer lors de la finalisation de l'évaluation des actifs acquis. Les activités des pharmacies acquises ont été incluses dans les résultats d'exploitation de la Société à partir de la date d'acquisition.

Fonds détenus en mains tierces

La Société avait des fonds détenus en mains tierces de 105 \$ (1 639 \$ en 2009) à l'égard de plusieurs offres visant l'acquisition de certaines pharmacies. Ces montants sont inclus dans les charges payées d'avance et dépôts aux bilans consolidés.

5. INTÉRÊTS DÉBITEURS

Les intérêts débiteurs de la Société s'établissent comme suit :

	2010	2009
Intérêts sur la dette bancaire	5 642 \$	5 378 \$
Intérêts sur le papier commercial	4 269	6 231
Intérêts sur la dette à court terme	–	504
Intérêts sur la dette à long terme	51 121	48 550
	61 032	60 663
Moins : intérêts capitalisés	4 996	2 448
	56 036 \$	58 215 \$

6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le taux d'imposition effectif s'établit comme suit :

	2010	2009
Taux d'imposition combiné canadien fédéral-provincial prévu par la loi	28,8 %	30,1 %
Ajusté en fonction de ce qui suit :		
Augmentation d'impôts futurs découlant de modifications au taux d'imposition prévu par la loi	0,8 %	0,1 %
Charges non déductibles et autres	0,2 %	–
Taux d'imposition effectif	29,8 %	30,2 %

Les actifs et passifs d'impôts futurs de la Société s'établissent comme suit :

	2010	2009
À court terme		
Produits reportés	57 821 \$	61 676 \$
Charges à payer	9 234	8 646
Autres	13 421	15 839
	80 476 \$	86 161 \$
À long terme		
Actifs amortissables	(99 919)\$	(86 575)\$
Autres passifs à long terme	40 367	38 606
Pertes en capital reportées en avant, montant net	5 151	5 215
Autres	5 409	(104)
	(48 992)\$	(42 858)\$

Notes complémentaires (suite)

1^{er} janvier 2011 et 2 janvier 2010 (en milliers de dollars, sauf les données par action)

7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2010			2009		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Biens détenus aux fins de développement	39 656 \$	– \$	39 656 \$	16 849 \$	– \$	16 849 \$
Biens en voie de développement	32 378	–	32 378	101 463	–	101 463
Terrains	78 495	–	78 495	58 144	–	58 144
Bâtiments	212 468	17 411	195 057	145 993	25 301	120 692
Matériel, aménagements et matériel informatique	1 135 490	657 949	477 541	1 048 056	561 691	486 365
Améliorations locatives	1 253 567	379 933	873 634	1 090 225	307 714	782 511
Biens loués en vertu de contrats de location-acquisition (note 17)	13 055	160	12 895	–	–	–
	2 765 109 \$	1 055 453 \$	1 709 656 \$	2 460 730 \$	894 706 \$	1 566 024 \$

Au cours de l'exercice terminé le 1^{er} janvier 2011, la Société a amorti un montant de 239 456 \$ (212 080 \$ en 2009) à titre d'immobilisations corporelles.

8. ÉCART D'ACQUISITION

La variation de la valeur comptable de l'écart d'acquisition se présente comme suit :

	2010	2009
Solde au début	2 481 353 \$	2 427 239 \$
Écart d'acquisition acquis	11 793	54 114
Solde à la fin	2 493 146 \$	2 481 353 \$

Un écart d'acquisition de 8 258 \$ (22 257 \$ en 2009) lié aux acquisitions d'actifs réalisées au cours de l'exercice terminé le 1^{er} janvier 2011 devrait être déductible aux fins de l'impôt.

La Société a soumis l'écart d'acquisition à un test de dépréciation en utilisant les informations disponibles au début de ses exercices 2010 et 2009. Aucune perte de valeur de l'écart d'acquisition n'a été constatée au cours des exercices terminés le 1^{er} janvier 2011 et le 2 janvier 2010.

9. ACTIFS INCORPORELS

2010

	Fichiers d'ordonnances	Relations clients	Logiciels	Logiciels en voie de développement	Autres	Total
Coût						
Solde au début	127 701 \$	43 600 \$	170 285 \$	39 639 \$	7 274 \$	388 499 \$
Ajouts						
– Achats	–	–	10 963	–	–	10 963
– Développement	–	–	–	44 112	1 550	45 662
– Acquisitions d'entreprise	1 577	–	–	–	–	1 577
Transferts	525	–	29 944	(31 339)	–	(870)
Sorties	–	–	(30)	–	–	(30)
Solde à la fin	129 803	43 600	211 162	52 412	8 824	445 801
Amortissement cumulé						
Solde au début	34 288	6 448	84 639	–	4 358	129 733
Amortissement pour l'exercice	15 387	3 511	23 845	–	1 129	43 872
Sorties	–	–	(21)	–	–	(21)
Solde à la fin	49 675	9 959	108 463	–	5 487	173 584
Valeur comptable nette à la fin	80 128 \$	33 641 \$	102 699 \$	52 412 \$	3 337 \$	272 217 \$

2009

	Fichiers d'ordonnances	Relations clients	Logiciels	Logiciels en voie de développement	Autres	Total
Coût						
Solde au début	91 599 \$	29 600 \$	137 666 \$	40 499 \$	7 010 \$	306 374 \$
Ajouts						
– Achats	–	–	2 337	–	–	2 337
– Développement	–	–	–	31 668	264	31 932
– Acquisitions d'entreprise	36 102	–	–	–	–	36 102
Transferts	–	14 000	30 530	(32 528)	–	12 002
Sorties	–	–	(248)	–	–	(248)
Solde à la fin	127 701	43 600	170 285	39 639	7 274	388 499
Amortissement cumulé						
Solde au début	20 924	3 512	67 392	–	2 267	94 095
Amortissement pour l'exercice	13 364	2 936	17 495	–	2 091	35 886
Sorties	–	–	(248)	–	–	(248)
Solde à la fin	34 288	6 448	84 639	–	4 358	129 733
Valeur comptable nette à la fin	93 413 \$	37 152 \$	85 646 \$	39 639 \$	2 916 \$	258 766 \$

Au cours de l'exercice terminé le 2 janvier 2010, la Société a transféré un montant de 14 000 \$ de l'écart d'acquisition aux relations clients au terme du processus de répartition du coût d'acquisition de HealthAccess et d'Information Healthcare Marketing Corp.

Au cours de l'exercice terminé le 1^{er} janvier 2011, la Société a constaté un amortissement de 43 068 \$ (34 437 \$ en 2009) au titre de la charge d'amortissement, et de 804 \$ (1 449 \$ en 2009) au titre du coût des marchandises vendues et autres charges d'exploitation.

Aucune perte de valeur des actifs incorporels n'a été constatée au cours des exercices terminés le 1^{er} janvier 2011 et le 2 janvier 2010.

Notes complémentaires (suite)

1^{er} janvier 2011 et 2 janvier 2010 (en milliers de dollars, sauf les données par action)

10. DETTE À COURT TERME

Dettes bancaires

Les établissements des franchisés sont en mesure d'emprunter en vertu de leurs marges de crédit, qui sont garanties par la Société. Cette dernière a conclu des ententes avec des banques afin de garantir des marges de crédit d'un montant total de 520 000 \$ (520 000 \$ en 2009). Au 1^{er} janvier 2011, les établissements des franchisés avaient utilisé un montant de 176 410 \$ (254 332 \$ en 2009) sur les marges de crédit disponibles.

Papier commercial

Le papier commercial émis comporte des échéances allant de 1 jour à 90 jours, et des taux d'intérêt variables fondés sur les taux des acceptations bancaires. Jusqu'en décembre 2010, la Société utilisait des dérivés sur taux d'intérêt afin de gérer une partie du risque de taux d'intérêt lié à son papier commercial. La Société était partie à un contrat échéant en décembre 2010 qui visait à convertir un capital théorique global de 50 000 \$ de la dette sous forme de papier commercial à taux variable en une dette à taux fixe, au taux de 4,18 %. En 2009, la Société avait conclu un autre contrat, échéant en décembre 2009, en vue de convertir un capital théorique global de 50 000 \$ de la dette sous forme de papier commercial à taux variable en une dette à taux fixe au taux de 4,11 %. La Société a comptabilisé dans les intérêts débiteurs relatifs au papier commercial une perte nette de 3 766 \$ (1 811 \$ en 2009) sur la durée du contrat, échu en 2010. Au 1^{er} janvier 2011, la Société n'avait plus recours aux swaps sur taux d'intérêt pour convertir sa dette à taux variable en une dette à taux fixe. Se reporter aux notes 18 et 19 pour une analyse complémentaire des contrats sur dérivés.

Aux termes de sa facilité de crédit bancaire existante, la Société est autorisée à émettre du papier commercial jusqu'à concurrence de 500 000 \$.

11. DETTE À LONG TERME

	Valeur nominale	Échéance	2010	2009
Billets à moyen terme				
Billets de série 2 – 4,99 %	450 000 \$	Juin 2013	448 704 \$	447 977 \$
Billets de série 3 – 4,80 %	250 000	Janvier 2012	249 305	248 640
Billets de série 4 – 5,19 %	250 000	Janvier 2014	248 632	248 183
			946 641	944 800
Facilité à terme renouvelable	750 000 \$ (800 000 \$ en 2009)	Décembre 2014	–	1 298
Moins : frais de financement			(3 229)	–
			(3 229)	1 298
Dettes à long terme			943 412 \$	946 098 \$

Au 1^{er} janvier 2011, un montant de 137 053 \$ (269 322 \$ en 2009) prélevé sur la facilité à terme renouvelable de 750 000 \$ (800 000 \$ en 2009) avait été utilisé comme suit : un montant de 9 053 \$ (8 322 \$ en 2009) lié à des lettres de crédit et des garanties de financement de transactions commerciales, et un montant de 128 000 \$ (261 000 \$ en 2009) relativement au crédit de sûreté lié au papier commercial émis par la Société.

Opérations liées au refinancement de la dette en 2010

Le 10 décembre 2010, la Société a contracté une facilité de crédit à terme renouvelable de 750 000 \$. Cette nouvelle facilité de crédit, qui vient à échéance le 10 décembre 2014, remplace la facilité de crédit à terme renouvelable de 800 000 \$ consentie antérieurement, laquelle venait à échéance le 6 juin 2011. La nouvelle facilité de crédit, comme c'était le cas avec la facilité de crédit qu'elle remplace, est disponible pour les fins générales de l'entreprise, y compris le crédit de sûreté lié au programme de papier commercial de 500 000 \$ de la Société. Cette dernière a constaté des coûts de financement associés à la nouvelle facilité de crédit de 3 281 \$ et la tranche non amortie de ce montant est portée en diminution du solde de la dette à long terme au bilan consolidé.

Opérations liées au refinancement de la dette en 2009

Le 20 janvier 2009, la Société a émis 250 000 \$ en billets à moyen terme de trois ans qui viendront à échéance le 20 janvier 2012 et portent intérêt à un taux fixe de 4,80 % par année (les « billets de série 3 »). Elle a également émis 250 000 \$ en billets à moyen terme de cinq ans qui viendront à échéance le 20 janvier 2014 et portent intérêt à un taux fixe de 5,19 % par année (les « billets de série 4 »). Les billets de série 3 et de série 4 ont été émis en vertu d'un prospectus simplifié de base définitif daté du 22 mai 2008 (le « prospectus »), modifié par le supplément de fixation de prix daté du 14 janvier 2009.

Le produit net de l'émission des billets de série 3 et de série 4 a été affecté au refinancement de la dette existante et au remboursement de tous les montants non réglés en vertu de la facilité de crédit bancaire non garantie de premier rang de 364 jours (la « dette à court terme »). Cette facilité a pris fin le 20 janvier 2009.

Le 22 juin 2009, la Société a déposé une modification au prospectus, tel qu'il a été modifié (le « prospectus modifié ») auprès des autorités de réglementation des valeurs mobilières de chacune des provinces du Canada afin d'augmenter le montant en capital global des billets à moyen terme pouvant être émis à l'occasion en vertu du prospectus modifié pour le porter de 1 000 000 \$ à 1 500 000 \$. Le 22 juin 2010, le prospectus modifié est arrivé à échéance; il n'a pas été renouvelé et son échéance n'a pas été repoussée par la Société.

Remboursements minimaux

Les remboursements futurs minimaux requis en vertu de la dette à long terme sont les suivants :

Billets à moyen terme	
2012 – Billets de série 3	250 000 \$
2013 – Billets de série 2	450 000
2014 – Billets de série 4	250 000
	950 000 \$

12. AUTRES PASSIFS À LONG TERME

Les autres passifs à long terme s'établissent comme suit :

	2010	2009
Obligations reportées en vertu de contrats de location	333 714 \$	304 440 \$
Avantages sociaux futurs (note 13)	8 997	15 521
Gain reporté sur les opérations de cession-bail	26 010	14 090
Obligations locatives (note 17)	12 421	–
Régime incitatif à long terme et régime d'unités d'actions assujetties à des restrictions (note 15)	8 044	4 531
Perte non réalisée sur dérivés sur contrat à terme d'actions (note 19)	1 583	–
Autres	8 882	9 369
	399 651 \$	347 951 \$

Obligations locatives reportées

Les obligations locatives reportées représentent la différence entre, d'une part, la charge locative et les loyers en espèces et, d'autre part, le report des avantages incitatifs accordés par le propriétaire.

Gain reporté sur les opérations de cession-bail

Au cours de l'exercice terminé le 1^{er} janvier 2011, la Société a vendu certains biens immobiliers pour un produit net de 57 307 \$ (20 783 \$ en 2009) et a conclu des contrats de cession-bail pour les superficies utilisées par les établissements des franchisés. Il a été établi que les baux sont des contrats de location-acquisition ou des contrats de location-exploitation et ils ont été comptabilisés en conséquence. Au cours de l'exercice terminé le 1^{er} janvier 2011, la Société a réalisé des gains à la cession de 14 182 \$ (8 012 \$ en 2009). Les gains ont été reportés et sont amortis sur les durées des baux, qui vont de 10 à 20 ans (15 à 20 ans en 2009).

Notes complémentaires (suite)

1^{er} janvier 2011 et 2 janvier 2010 (en milliers de dollars, sauf les données par action)

13. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Avantages sociaux futurs

La Société a en place des régimes de retraite agréés à prestations déterminées auxquels certains groupes de salariés sont admissibles. La Société offre également à certains salariés des prestations de retraite additionnelles en vertu d'un régime à prestations déterminées non agréé.

Les régimes de retraite sont capitalisés au moyen de cotisations établies selon des méthodes d'évaluation actuarielle, ainsi qu'il est permis par les organismes de réglementation des régimes de retraite, le cas échéant. Le coût des prestations gagnées par les salariés est imputé aux résultats à mesure que les services sont rendus. Les prestations en vertu de ces régimes sont établies en fonction des années de service des salariés et de leur salaire moyen de fin de carrière.

La plus récente évaluation actuarielle des régimes de retraite aux fins de capitalisation a été établie au 31 décembre 2009 et a été menée à terme en 2010; la prochaine évaluation obligatoire se fera au 31 décembre 2012. Pour ce qui est du régime non agréé, l'évaluation actuarielle la plus récente aux fins de capitalisation a été établie au 31 décembre 2010, et la prochaine évaluation obligatoire sera effectuée au 31 décembre 2011.

La Société a également en place des régimes d'avantages complémentaires de retraite qui procurent à certains retraités des avantages comme une assurance-vie et une assurance-maladie. Les coûts liés à ces régimes sont imputés aux résultats à mesure que les prestations sont acquises par les salariés en fonction des services rendus.

L'information sur les régimes de retraite et les régimes d'avantages complémentaires de retraite de la Société, selon des évaluations effectuées aux 30 novembre 2010 et 2009, s'établit comme suit :

	2010		2009	
	Régimes de retraite	Régimes d'avantages complémentaires	Régimes de retraite	Régimes d'avantages complémentaires
Juste valeur de l'actif des régimes				
Juste valeur des actifs des régimes au début	85 199 \$	– \$	71 805 \$	– \$
Rendement réel des actifs des régimes	7 820	–	10 083	–
Cotisations patronales	16 230	510	6 354	781
Cotisations des participants	1 237	–	1 158	–
Prestations versées	(4 446)	(510)	(4 201)	(781)
Juste valeur des actifs des régimes à la fin	106 040 \$	– \$	85 199 \$	– \$
Obligation au titre des prestations constituées				
Obligation au titre des prestations au début	105 105 \$	5 172 \$	87 477 \$	4 864 \$
Coût des services rendus	5 936	287	4 341	761
Intérêts débiteurs	5 200	295	4 720	328
Cotisations des participants	1 237	–	1 158	–
Perte actuarielle	11 373	506	11 610	–
Prestations versées	(4 446)	(510)	(4 201)	(781)
Obligation au titre des prestations constituées à la fin	124 405 \$	5 750 \$	105 105 \$	5 172 \$
Situation de capitalisation – déficit	(18 365)\$	(5 750)\$	(19 906)\$	(5 172)\$
Modifications apportées aux régimes non constatées	(904)	–	(1 105)	–
Pertes non constatées	19 733	506	10 662	–
Passif au titre des prestations constituées	464 \$	(5 244)\$	(10 349)\$	(5 172)\$
Présentés comme suit :				
Autres actifs	4 217 \$	– \$	– \$	– \$
Autres passifs à long terme	(3 753)	(5 244)	(10 349)	(5 172)
Passif au titre des prestations constituées	464 \$	(5 244)\$	(10 349)\$	(5 172)\$

Aucune modification importante n'a été apportée à l'égard de l'évaluation des régimes de retraite et d'avantages complémentaires de la Société entre le 30 novembre 2010 et le 1^{er} janvier 2011.

Les hypothèses actuarielles importantes adoptées sont les suivantes :

	2010			2009		
	Régimes de retraite agréés	Régimes de retraite non agréés	Régimes d'avantages complémentaires	Régimes de retraite agréés	Régimes de retraite non agréés	Régimes d'avantages complémentaires
Obligation au titre des prestations constituées à la fin						
Taux d'actualisation	5,25 %	2,50 %	5,00 %	6,00 %	2,88 %	6,00 %
Croissance de la rémunération	4,00 %	4,00 %	4,00 %	4,00 %	4,00 %	4,00 %
Charge au titre des avantages sociaux, pour l'exercice						
Taux d'actualisation	6,00 %	2,88 %	5,25 %	6,75 %	3,25 %	6,75 %
Rendement prévu de l'actif des régimes	7,50 %	3,75 %	s.o.	7,50 %	3,75 %	s.o.
Croissance de la rémunération	4,00 %	4,00 %	4,00 %	4,00 %	4,00 %	4,00 %

Le taux tendanciel des coûts liés aux soins de santé utilisé est de 5,5 % pour 2010 et 2009, 5,5 % étant le taux tendanciel final pour les exercices ultérieurs. Une variation de 1 % du taux tendanciel prévu des coûts liés aux soins de santé n'aurait pas une incidence importante sur les montants déclarés au titre des régimes d'avantages complémentaires.

Les charges liées aux régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite de la Société s'établissent comme suit :

	2010		2009	
	Régimes de retraite	Régimes d'avantages complémentaires	Régimes de retraite	Régimes d'avantages complémentaires
Coût des services rendus	5 936 \$	287 \$	4 341 \$	761 \$
Intérêts débiteurs	5 200	295	4 720	328
Rendement réel de l'actif des régimes	(7 820)	–	(10 083)	–
Pertes actuarielles	11 373	506	11 610	–
Coûts liés à des événements survenus durant l'exercice	14 689	1 088	10 588	1 089
Écart entre ce qui suit :				
Rendement réel et rendement prévu de l'actif des régimes	2 161	–	5 827	–
Écart actuariel constaté pour l'exercice et écart actuariel réel sur les obligations au titre des prestations constituées	(11 232)	(506)	(11 526)	–
Amortissement des modifications apportées aux régimes et modifications réelles apportées aux régimes	(201)	–	(201)	–
Charge nette	5 417 \$	582 \$	4 688 \$	1 089 \$

Le total des paiements en espèces d'avantages sociaux futurs, qui se compose des contributions de la Société aux régimes de retraite et des paiements en espèces faits directement aux bénéficiaires des régimes d'avantages complémentaires, se chiffrait à 16 740 \$ (7 135 \$ en 2009).

L'actif des régimes de retraite agréés se compose d'espèces, de contributions à recevoir et d'une quote-part d'une fiducie globale. L'actif détenu par la fiducie globale a été investi dans un nombre limité d'organismes de placement collectif, en fonction des valeurs de marché respectives aux 30 novembre 2010 et 2009, comme suit :

	2010	2009
Capitaux propres	60 %	61 %
Revenu fixe	39 %	39 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 %	–

Aucune modification importante n'a été apportée à l'actif détenu par la fiducie globale entre le 30 novembre 2010 et le 1^{er} janvier 2011.

L'actif du régime non agréé se compose d'un compte de remboursement d'impôts de l'Agence du revenu du Canada et de placements. En fonction des valeurs de marché aux 30 novembre 2010 et 2009, les placements sont investis dans des organismes de placement collectif, selon une répartition de 61 % et 60 % dans des titres de capitaux propres, de 38 % et de 39 % dans des obligations, et de 1 % et de 1 % dans de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, respectivement. Aucune modification importante n'a été apportée à la répartition des placements entre le 30 novembre 2010 et le 1^{er} janvier 2011.

Notes complémentaires (suite)

1^{er} janvier 2011 et 2 janvier 2010 (en milliers de dollars, sauf les données par action)

14. CAPITAL-ACTIONS

Autorisé

Nombre illimité d'actions ordinaires

Nombre illimité d'actions privilégiées, pouvant être émises en série sans valeur nominale

En circulation

	2010		2009	
	Nombre d'actions ordinaires	Valeur attribuée	Nombre d'actions ordinaires	Valeur attribuée
Solde d'ouverture	217 431 898	1 519 870 \$	217 250 367	1 514 207 \$
Actions émises	20 170	491	181 531	4 481
Remboursement de prêts destinés à l'achat d'actions	–	33	–	137
Options exercées	–	164	–	1 045
Solde de clôture	217 452 068	1 520 558 \$	217 431 898	1 519 870 \$

Nombre moyen pondéré d'actions en circulation

	1 ^{er} janvier 2011
De base	217 435 868
Dilué	217 537 709
	2 janvier 2010
De base	217 360 238
Dilué	217 501 441

Les actions ordinaires qui peuvent être émises en vertu des régimes d'options sur actions de la Société, y compris les actions dont la restitution est conditionnelle, ont un effet dilutif de 101 841 (141 203 en 2009) sur le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires. Les options antidilutives ne sont pas prises en compte dans le calcul du résultat net par action ordinaire dilué.

Les conventions avec les actionnaires individuels traitent de questions liées au transfert de certaines actions émises à des dirigeants de la Société et à des franchisés, y compris les actions émises en vertu de certaines options attribuées aux dirigeants. En particulier, chacune de ces conventions prévoit, sous réserve de certaines exceptions, une interdiction générale à l'égard du transfert des actions d'un membre de la direction ou d'un franchisé pour une période de cinq ans à compter de la date à laquelle la convention a été conclue.

La Société a consenti un prêt à un salarié clé en vertu d'un régime d'achat d'actions afin qu'il acquière des actions ordinaires de la Société. La créance relative au prêt consenti aux fins d'achat d'actions ne porte aucun intérêt, viendra à échéance en 2011, est assujettie à certaines modalités de remboursement en vertu d'une convention avec les actionnaires et est garantie par les actions auxquelles le prêt se rapporte. Le prêt consenti aux fins d'achat d'actions est présenté en réduction du capital-actions, et les actions visées par l'achat sont déduites de l'établissement du nombre moyen pondéré d'actions en circulation aux fins du calcul du bénéfice net de base par action ordinaire.

15. RÉMUNÉRATION À BASE D'ACTIONS

La Société a établi des régimes d'options sur actions à l'intention de certains salariés et des membres de son conseil d'administration, comme il est décrit ci-dessous; elle a réservé 20 000 000 d'actions ordinaires qui seront émises en vertu de ces régimes. Avec prise d'effet en février 2007, les administrateurs non salariés ne sont plus admissibles aux régimes d'options sur actions. La Société a mis sur pied un régime d'unités d'actions différées à l'intention des administrateurs non salariés, lequel est décrit ci-après.

La Société utilise la méthode de la juste valeur pour comptabiliser les options sur actions émises en vertu des régimes d'options sur actions à l'intention des salariés et des administrateurs. La juste valeur de chaque option est estimée à la date d'attribution selon le modèle de fixation du prix des options de Black et Scholes. Au cours de l'exercice terminé le 1^{er} janvier 2011, la Société a inscrit une charge de 1 592 \$ (694 \$ en 2009) liée aux options sur actions émises en vertu des régimes à l'intention des salariés et des administrateurs.

Régime d'options sur actions à l'intention des salariés

Le prix d'exercice par action des options émises à l'intention de certains salariés ne peut être inférieur à la juste valeur de marché à la date d'attribution des options. Ces options comprennent des attributions sous forme d'actions dont les droits sont acquis en fonction d'une période de temps, du rendement ou des deux à la fois.

Un sommaire ainsi que l'évolution de la situation du régime d'options sur actions à l'intention des salariés au cours de l'exercice terminé le 1^{er} janvier 2011 sont présentés ci-dessous :

	2010		2009	
	Options sur actions ordinaires	Prix d'exercice moyen pondéré par action	Options sur actions ordinaires	Prix d'exercice moyen pondéré par action
En cours au début	541 542	36,59 \$	694 341	34,22 \$
Options attribuées	282 120	44,09	–	–
Options exercées	(20 170)	24,54	(146 531)	25,46
Options éteintes ou annulées, y compris les actions rachetées	–	–	(6 268)	33,91
En cours à la fin	803 492	39,53 \$	541 542	36,59 \$
Options pouvant être exercées à la fin de la période	451 372	35,62 \$	399 440	33,18 \$

Fourchette des prix d'exercice	Options en cours en 2010			Options pouvant être exercées en 2010	
	Nombre d'options en cours	Durée contractuelle moyenne pondérée (en années)	Prix d'exercice moyen pondéré par action	Nombre d'options pouvant être exercées	Prix d'exercice moyen pondéré par action
5,00 \$ à 5,60 \$	76 000	0,7	5,50 \$	76 000	5,50 \$
17,13 \$ à 25,86 \$	45 471	1,6	23,68	45 471	23,68
29,30 \$ à 36,41 \$	49 901	3,4	32,28	49 901	32,28
44,09 \$ à 46,32 \$	632 120	5,9	45,32	280 000	46,32
	803 492	5,0	39,53 \$	451 372	35,62 \$

Options attribuées avant l'exercice 2010 de la Société

Les options dont les droits sont acquis en fonction d'une période de temps pouvaient être exercées à raison de 20 % par année à l'anniversaire de la date d'attribution, pendant les cinq années suivant cette date d'attribution. Les options dont les droits sont acquis en fonction du rendement pouvaient être exercées à raison de 20 % par année à l'anniversaire de la date d'attribution, pendant les cinq années suivant cette date d'attribution, pourvu que la Société ait atteint certaines cibles de rendement précises fondées sur le bénéfice. Les cibles de rendement qui n'ont pas été atteintes sont considérées comme ayant été atteintes si le rendement est obtenu sur une base cumulative au cours des années qui suivent. Les options dont les droits sont acquis en fonction du rendement peuvent être entièrement exercées au neuvième anniversaire de la date d'attribution (pourvu qu'elles n'aient pas pris fin autrement), peu importe que les cibles de rendement aient été atteintes ou non.

Notes complémentaires (suite)

1^{er} janvier 2011 et 2 janvier 2010 (en milliers de dollars, sauf les données par action)

15. RÉMUNÉRATION À BASE D'ACTION (suite)

Au moment de la cessation d'emploi d'un titulaire d'options, toutes les options ne pouvant être exercées prennent fin immédiatement, et les options pouvant être exercées viennent à échéance dans les 180 jours qui suivent la date de cessation d'emploi. En vertu du régime, la Société peut verser à certains titulaires d'options mis à pied un montant en espèces représentant la plus-value des options pouvant être exercées, afin de les annuler.

Sous réserve de certains événements antérieurs à l'expiration des options, tel le licenciement motivé d'un salarié, toutes les options pouvant être exercées prennent fin au dixième anniversaire de la date d'attribution.

Options attribuées au cours de l'exercice 2010 de la Société

En février 2010, la Société a attribué à certains cadres supérieurs des options dont les droits sont acquis en fonction d'une période de temps au titre du régime d'intéressement en actions (le « régime d'actions ») de la Société relativement à l'exercice 2009 de la Société; les droits sur ces options sont acquis au rythme d'un tiers par an.

Les hypothèses suivantes ont été utilisées dans le calcul de la juste valeur des options attribuées au cours de l'exercice terminé le 1^{er} janvier 2011 au moyen du modèle d'évaluation des options de Black et Scholes :

Juste valeur par option	6,94 \$
Hypothèses actuarielles	
Durée de vie prévue	5 ans
Dividendes prévus	2,10 %
Volatilité prévue	18,70 %
Taux d'intérêt sans risque	2,54 %

Au moment de la cessation d'emploi d'un titulaire d'options, toutes les options ne pouvant être exercées prennent fin immédiatement, et les options pouvant être exercées viennent à échéance dans les 180 jours qui suivent la date de cessation d'emploi. En vertu du régime, la Société peut verser à certains titulaires d'options mis à pied un montant en espèces représentant la plus-value des options pouvant être exercées, afin de les annuler.

Sous réserve de certains événements antérieurs à l'expiration des options, tel le licenciement motivé d'un salarié, toutes les options pouvant être exercées prennent fin au septième anniversaire de la date d'attribution.

Régime d'options sur actions à l'intention des administrateurs

Avant février 2007, dans le cadre du régime d'options sur actions à l'intention des administrateurs, la Société émettait, aux administrateurs participants, des options dont les droits sont acquis en fonction d'une période de temps permettant d'acheter 60 000 actions ordinaires. Le prix d'exercice des options par action correspond à la juste valeur de marché de l'option à la date d'attribution de l'option, qui est habituellement la date à laquelle le titulaire d'options devient un administrateur. Le tiers des options peut être exercé chaque année à la date anniversaire de l'attribution, sur une période de trois ans. Les options ne pouvant être exercées deviennent caduques lorsque le titulaire cesse d'être un administrateur. Les options qui peuvent être exercées viennent à échéance 180 jours après la date à laquelle le titulaire cesse d'être un administrateur ou à la date d'échéance des options, soit au dixième anniversaire de la date d'attribution, selon la date la plus rapprochée.

Un sommaire ainsi que l'évolution de la situation des options sur actions à l'intention des administrateurs au cours de l'exercice considéré sont présentés ci-dessous :

	2010		2009	
	Options sur actions ordinaires	Prix d'exercice moyen pondéré par action	Options sur actions ordinaires	Prix d'exercice moyen pondéré par action
En cours au début	346 000	40,38 \$	381 000	38,82 \$
Options exercées	–	–	(35 000)	23,35
En cours à la fin	346 000	40,38 \$	346 000	40,38 \$
Options pouvant être exercées à la fin de la période	346 000	40,38 \$	346 000	40,38 \$

Fourchette des prix d'exercice	Nombre d'options en cours	Durée contractuelle moyenne pondérée (en années)	Prix d'exercice moyen pondéré par action	Nombre d'options pouvant être exercées	Prix d'exercice moyen pondéré par action
26,95 \$	60 000	2,8	26,95 \$	60 000	26,95 \$
41,80 \$	106 000	4,6	41,80	106 000	41,80
44,02 \$	180 000	5,1	44,02	180 000	44,02
	346 000	4,5	40,38 \$	346 000	40,38 \$

Régime d'unités d'actions différées à l'intention des administrateurs non salariés

La Société maintient un régime d'unités d'actions différées (le « régime d'unités d'actions ») qui donne aux administrateurs non salariés le choix de recevoir des unités d'actions différées tenant lieu de paiement en espèces pour la totalité ou une partie de leur rémunération. Lorsqu'un administrateur non salarié se prévaut de ce régime, la Société crédite son compte du nombre d'unités d'actions différées (la valeur de chacune de ces unités équivalant à celle d'une action ordinaire) égal au montant de la rémunération différée, divisé par la juste valeur de marché des actions ordinaires. Lorsque la Société verse des dividendes sur les actions ordinaires, les comptes des administrateurs sont crédités d'un montant équivalent sous forme d'unités d'actions différées supplémentaires. Lorsque l'administrateur cesse d'être membre du conseil d'administration, il reçoit un montant en espèces égal au nombre d'unités d'actions différées créditées à son compte, multiplié par la juste valeur de marché des actions ordinaires, établie conformément au régime d'unités d'action, à la date à laquelle l'administrateur cesse d'être membre du conseil d'administration ou à une date ultérieure que choisit l'administrateur, cette date devant en toutes circonstances être antérieure à la fin de l'année civile suivante. Au cours de l'exercice terminé le 1^{er} janvier 2011, la Société a inscrit un montant de 801 \$ (1 107 \$ en 2009) au titre de la rémunération des administrateurs.

Les administrateurs non salariés qui ne détiennent pas d'options sur actions dont les droits ne sont pas acquis permettant d'acheter des actions ordinaires de la Société ont également le droit de recevoir, une fois par année, des unités d'actions différées d'un montant maximal de 60 \$.

Le président du conseil d'administration non dirigeant touche une rémunération annuelle de 120 \$, en plus des jetons de présence et d'une attribution annuelle d'unités d'actions différées, dont la moitié peut, au gré de celui-ci, lui être versée, en totalité ou en partie, sous forme d'unités d'actions différées. L'autre moitié est payable sous forme d'unités d'actions différées.

Au cours de l'exercice terminé le 1^{er} janvier 2011, la Société a émis un total de 30 569 unités d'actions différées (26 043 en 2009) d'une juste valeur moyenne pondérée, à la date d'attribution, de 41,34 \$ (44,64 \$ en 2009). Au cours de l'exercice terminé le 1^{er} janvier 2011, la Société a versé 147 \$ (néant en 2009) en espèces, soit l'équivalent de 3 926 unités d'actions différées (néant en 2009) à un administrateur qui a cessé de siéger au conseil d'administration au cours de l'exercice 2009. Au 1^{er} janvier 2011, 97 956 unités d'actions différées étaient en circulation (71 313 en 2009).

Régime incitatif à long terme

La Société a en place un régime incitatif à long terme (le « RILT ») en vertu duquel certains employés peuvent recevoir une attribution sous forme d'unités d'actions dont la valeur correspond à celle des actions ordinaires de la Société (les « unités d'actions »). Les attributions d'unités d'actions en vertu du RILT sont faites au mois de février de l'exercice suivant immédiatement l'exercice pour lequel les droits à l'attribution sont gagnés.

Au cours de l'exercice terminé le 1^{er} janvier 2011, la Société a payé les unités d'actions qui ont été attribuées en 2008 et dont les droits sont devenus entièrement acquis. Il n'y a eu aucune attribution effectuée en vertu du RILT relativement à l'exercice 2009.

Au cours de l'exercice terminé le 2 janvier 2010, la Société a payé les unités d'actions qui ont été attribuées en 2007 et dont les droits sont devenus entièrement acquis. Toujours au cours de l'exercice terminé le 2 janvier 2010, la Société a attribué 167 467 unités d'actions, d'une juste valeur, à la date d'attribution, de 43,74 \$, en vertu du RILT relativement à l'exercice 2008, pour un total cumulatif de 555 174 unités d'actions, dont les droits sont acquis au rythme d'un tiers par an.

Au 1^{er} janvier 2011, 148 086 unités d'actions étaient en circulation (271 480 unités en 2009) en vertu du RILT.

Au cours de l'exercice terminé le 1^{er} janvier 2011, la Société a inscrit une charge de rémunération de 2 221 \$ (6 084 \$ en 2009) relativement aux unités d'actions en vertu du RILT.

Notes complémentaires (suite)

1^{er} janvier 2011 et 2 janvier 2010 (en milliers de dollars, sauf les données par action)

15. RÉMUNÉRATION À BASE D'ACTIONS (suite)

Au 1^{er} janvier 2011, le passif lié aux unités d'actions gagnées par les salariés en vertu du RILT est comptabilisé dans les créditeurs et charges à payer, à la valeur de marché des actions de la Société à la fin de l'exercice (comptabilisé dans les créditeurs et charges à payer et dans les autres passifs à long terme en 2009).

La Société a conclu un contrat à terme d'actions réglé en espèces pour réduire son exposition aux fluctuations futures du prix de ses actions à l'égard des attributions d'unités d'actions. Ce contrat vient à échéance en décembre 2011. Un pourcentage des dérivés sur les contrats à terme d'actions, lié aux unités non gagnées en vertu du RILT, a été désigné comme couverture.

Régime d'unités d'actions assujetties à des restrictions

En février 2010, la Société a attribué des unités d'actions assujetties à des restrictions relativement à l'exercice 2009 conformément au régime d'unités d'actions assujetties à des restrictions de la Société; pour certains cadres supérieurs, les attributions d'unités d'actions assujetties à des restrictions ont été combinées à des attributions d'options sur actions, conformément au régime d'intéressement en actions (le « régime d'actions ») de la Société, décrit plus haut.

Le 23 février 2010, la Société a attribué 350 384 unités d'actions assujetties à des restrictions, d'une juste valeur de 44,09 \$ à la date d'attribution, dont la totalité des droits seront acquis après trois ans. L'acquisition complète des droits des unités d'actions assujetties à des restrictions se fera progressivement pour les employés qui ont reçu des attributions en vertu du RILT pour les exercices antérieurs à 2009.

Au 1^{er} janvier 2011, on dénombrait 326 117 unités en circulation en vertu du régime d'unités d'actions assujetties à des restrictions.

Au cours de l'exercice terminé le 1^{er} janvier 2011, la Société a inscrit une charge de rémunération de 8 804 \$ (néant en 2009) au titre des unités d'actions assujetties à des restrictions.

Au 1^{er} janvier 2011, le passif lié aux unités d'actions gagnées par les salariés en vertu du régime d'unités d'actions assujetties à des restrictions est comptabilisé dans les autres passifs à long terme, à la valeur de marché des actions de la Société à la fin de l'exercice.

La Société a conclu un contrat à terme d'actions réglé en espèces pour réduire son exposition aux fluctuations futures du prix de ses actions à l'égard des attributions d'unités d'actions. Ce contrat vient à échéance en décembre 2012.

Un pourcentage des dérivés sur les contrats à terme d'actions, lié aux unités non gagnées en vertu du régime d'unités d'actions assujetties à des restrictions, a été désigné comme couverture.

16. VARIATION NETTE DES SOLDES HORS TRÉSORERIE DU FONDS DE ROULEMENT

	2010	2009
Débiteurs	38 785 \$	(22 598)\$
Stocks	(103 748)	(109 188)
Charges payées d'avance	5 571	(19 773)
Créditeurs et charges à payer	15 297	(52 055)
Impôts à recouvrer ou à payer	(37 432)	25 890
	(81 527)\$	(177 724)\$

17. ÉVENTUALITÉS, ENGAGEMENTS ET GARANTIES

Obligations en vertu des contrats de location-exploitation

Les paiements de location minimaux annuels (à l'exclusion des charges de taxes et d'assurance ainsi que des autres frais d'occupation) en vertu des contrats de location à long terme pour les établissements et les locaux à bureaux s'établissent comme suit :

	2011	2012	2013	2014	2015	Par la suite
Paiements de location minimaux	387 119 \$	396 444 \$	395 573 \$	379 445 \$	365 294 \$	2 596 618 \$
Moins : produits de sous-location	3 272	2 733	2 183	1 561	1 256	3 402
Total des obligations en vertu des contrats de location	383 847 \$	393 711 \$	393 390 \$	377 884 \$	364 038 \$	2 593 216 \$

Obligations locatives

Les paiements de location minimaux annuels liés aux biens de la Société loués en vertu de contrats de location-acquisition s'établissent comme suit :

	2011	2012	2013	2014	2015	Par la suite
Paiements de location minimaux	1 181 \$	1 181 \$	1 181 \$	1 181 \$	1 194 \$	19 626 \$
Moins : frais de financement inclus dans les paiements de location minimaux	648	621	593	564	533	9 631
Obligations locatives	533 \$	560 \$	588 \$	617 \$	661 \$	9 995 \$

La Société a des obligations locatives en ce qui a trait aux bâtiments. Les baux sont assortis d'un taux d'intérêt moyen de 5,0 % et ont une durée résiduelle moyenne d'environ 20 ans.

Services de distribution

La Société a conclu une entente avec une tierce partie en vue de fournir des services de distribution aux établissements de la Société et ce, jusqu'au 31 décembre 2012. En vertu de cette entente, la tierce partie pourra imputer à la Société les frais spécifiés engagés lors de la prestation des services de distribution, en plus de frais de gestion annuels.

Services d'information

La Société a conclu une entente avec une tierce partie en vertu de laquelle elle impartira certains services d'information jusqu'en 2011. La Société s'est engagée à verser des paiements annuels moyens d'environ 7 000 \$ sur la durée de l'entente.

Litiges

La Société s'est vu signifier une déclaration relative à un recours collectif proposé qui a été intenté auprès de la Cour supérieure de justice de l'Ontario par deux de ses franchisés-proprétaires titulaires d'une licence, au nom de l'ensemble de ses franchisés-proprétaires, actuels et anciens, résidant au Canada mais ailleurs qu'au Québec, et dans laquelle, sous prétexte de diverses allégations, ils réclament des dommages-intérêts de 1 000 000 \$. La poursuite allègue notamment que Shoppers Drug Mart et deux sociétés membres du même groupe ont violé des obligations contractuelles et d'autres obligations envers les franchisés-proprétaires en recouvrant, en recevant ou en conservant des fonds ou des prestations en sus de ceux pouvant être recouverts, reçus ou conservés aux termes des conventions applicables. La Société estime que ces allégations sont non fondées et elle leur opposera une défense vigoureuse. Toutefois, rien ne garantit que l'issue de ce litige sera favorable pour la Société ou qu'elle n'aura pas une incidence défavorable importante sur la situation financière de celle-ci. À l'heure actuelle, le montant à payer, le cas échéant, ne peut être raisonnablement estimé.

Par ailleurs, la Société est partie à certains litiges dans le cours normal des affaires. De l'avis de la direction de la Société, l'issue éventuelle de ces litiges n'aura pas d'incidence importante sur sa situation financière ni sur ses résultats d'exploitation. La direction a inscrit une provision liée à ces litiges, en fonction des hypothèses les plus probables relativement à leur règlement définitif.

17. ÉVENTUALITÉS, ENGAGEMENTS ET GARANTIES (suite)

Autres

Dans le cours normal de ses activités, la Société conclut des ententes importantes visant l'acquisition de biens et de services, comme l'acquisition de stocks ou d'immobilisations, dont la plupart comportent une échéance à court terme et sont réglées selon des modalités commerciales normales.

La Société pourrait être assujettie à diverses réclamations de tiers dans le cours normal de ses activités se rapportant, notamment, aux contrats, aux réclamations liées à la responsabilité du fait des produits, à la main-d'œuvre et à l'emploi, à l'environnement et à la réglementation. De plus, la Société est assujettie régulièrement à des vérifications des autorités fiscales fédérale et provinciales relativement à l'impôt sur le bénéfice, à l'impôt sur le capital et aux impôts indirects et, par conséquent, elle pourrait faire l'objet de nouvelles cotisations. Même si les déclarations de revenus aux fins de l'impôt sur le bénéfice, de l'impôt sur le capital et de l'impôt indirect font l'objet de vérifications et de nouvelles cotisations, la direction estime que des provisions adéquates ont été établies pour satisfaire à toutes ses obligations fiscales. Toutefois, la modification d'interprétations ou de jugements peut se traduire par une augmentation ou une diminution de la charge d'impôt sur le bénéfice, d'impôt sur le capital et d'impôts indirects de la Société dans l'avenir. Le montant de l'augmentation ou de la diminution ne peut raisonnablement être estimé.

18. OBJECTIFS ET POLITIQUE EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Objectifs et politique en matière de gestion des risques financiers

Dans le cours normal de ses activités, la Société est exposée à des risques financiers susceptibles d'avoir une incidence négative sur sa performance financière, mais elle peut utiliser des instruments financiers dérivés afin de gérer certains de ces risques. La Société n'utilise pas d'instruments financiers dérivés à des fins de transaction ou de spéculation. Plus de détails sur ces risques sont fournis comme suit :

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur des actifs financiers de la Société et que les flux de trésorerie qui y sont associés varient selon les fluctuations des taux d'intérêt.

La Société, y compris son réseau d'établissements de franchisés, est assujettie aux fluctuations des taux d'intérêt en raison des emprunts qu'elle contracte aux termes de ses facilités de crédit bancaire, de son programme de papier commercial et des programmes de financement offerts à ses franchisés. Toute augmentation ou diminution des taux d'intérêt aura des répercussions défavorables ou favorables sur la performance financière de la Société.

La Société surveille de façon constante la conjoncture du marché et les répercussions des fluctuations de taux d'intérêt sur ses titres d'emprunt à taux fixe et variable et il peut arriver qu'elle utilise des dérivés sur taux d'intérêt pour gérer ce risque. Jusqu'en décembre 2010, la Société utilisait des dérivés sur taux d'intérêt pour gérer une partie du risque de taux d'intérêt lié à son papier commercial. La Société était partie à un contrat échéant en décembre 2010 qui visait à convertir un capital théorique global de 50 000 \$ de la dette sous forme de papier commercial à taux variable en dette à taux fixe, au taux de 4,18 %. En 2009, la Société avait conclu un autre contrat, échéant en décembre 2009, en vue de convertir un capital théorique global de 50 000 \$ de la dette sous forme de papier commercial à taux variable en dette à taux fixe au taux de 4,11 %. Au 1^{er} janvier 2011, la Société n'avait plus recours aux dérivés sur taux d'intérêt pour convertir sa dette à taux variable en dette à taux fixe. Se reporter à la note 19 pour une analyse complémentaire des contrats de dérivés.

Au 1^{er} janvier 2011, la Société avait une dette à taux variable non couverte de 304 410 \$ (466 630 \$ en 2009). Au cours de l'exercice terminé le 1^{er} janvier 2011, l'encours moyen de la dette à taux variable non couverte de la Société était de 538 243 \$ (600 562 \$ en 2009). Si les taux d'intérêt avaient été plus élevés ou moins élevés de 50 points de base au cours de l'exercice considéré, le bénéfice net aurait respectivement diminué ou augmenté d'environ 1 885 \$ (2 066 \$ en 2009), en raison de l'exposition de la Société aux fluctuations des taux d'intérêt sur sa dette à taux variable non couverte.

Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque que les contreparties de la Société manquent à leurs obligations financières envers la Société et entraînent une perte de bénéfices.

Les débiteurs proviennent principalement de la vente de médicaments sur ordonnance aux gouvernements et à des régimes tiers d'assurance médicaments. Le risque de recouvrement est donc faible. Il n'y a aucune concentration des soldes liés aux débiteurs en cours. La Société considère son exposition au risque de crédit comme négligeable.

Risque d'illiquidité

Le risque d'illiquidité s'entend du risque que la Société ne puisse pas respecter les obligations financières liées à ses passifs financiers.

La Société établit des budgets et des prévisions relativement à ses flux de trésorerie pour s'assurer qu'elle dispose des fonds suffisants grâce à ses activités d'exploitation, à l'accès aux facilités de crédit bancaire et aux marchés des titres d'emprunt et des capitaux qui lui permettent de respecter ses obligations financières et son programme d'investissement en immobilisations, et pour financer de nouvelles occasions de placement ou autres exigences imprévues au fur et à mesure qu'elles surviennent. La Société gère son risque d'illiquidité lié aux passifs financiers en contrôlant les flux de trésorerie provenant de ses activités d'exploitation de manière à respecter ses obligations financières à court terme et en planifiant le remboursement de ses obligations financières à long terme au moyen des flux de trésorerie provenant de ses activités d'exploitation ou en émettant de nouveaux titres d'emprunt.

Les échéances contractuelles des passifs de la Société au 1^{er} janvier 2011 se détaillent comme suit :

	Paiements exigibles au cours des 90 prochains jours	Paiements exigibles entre 90 jours et moins de un an	Paiements exigibles entre un an et moins de deux ans	Paiements exigibles après deux ans	Total
Dette bancaire	209 013 \$	– \$	– \$	– \$	209 013 \$
Papier commercial	128 000	–	–	–	128 000
Créditeurs et charges à payer	930 684	6 917	–	–	937 601
Dividendes à payer	48 927	–	–	–	48 927
Billets à moyen terme	12 488	34 943	291 430	730 690	1 069 551
Autres passifs à long terme	–	–	17 222	36 390	53 612
	1 329 112 \$	41 860 \$	308 652 \$	767 080 \$	2 446 704 \$

Il n'y a aucun écart entre la valeur comptable de la dette bancaire et le montant que la Société est tenue de payer. Le montant des créditeurs et charges à payer et des autres passifs à long terme exclut certains passifs qui ne sont pas considérés comme des passifs financiers. Le montant des billets à moyen terme tient compte du capital et des intérêts.

19. INSTRUMENTS FINANCIERS

Dérivés sur taux d'intérêt

Jusqu'en décembre 2010, la Société recourait à des dérivés sur taux d'intérêt dans le but de gérer une partie du risque de taux d'intérêt à l'égard de son papier commercial. La Société était partie à un contrat échéant en décembre 2010 qui visait à convertir un capital théorique global de 50 000 \$ de la dette sous forme de papier commercial à taux variable en dette à taux fixe, au taux de 4,18 %. En 2009, la Société avait conclu un autre contrat, échéant en décembre 2009, en vue de convertir un capital théorique global de 50 000 \$ de la dette sous forme de papier commercial à taux variable en dette à taux fixe au taux de 4,11 %. La Société a comptabilisé dans les intérêts débiteurs relatifs au papier commercial une perte nette de 3 766 \$ (1 811 \$ en 2009) sur la durée du contrat, échu en 2010. Au 1^{er} janvier 2011, la Société n'avait plus recours aux dérivés sur taux d'intérêt pour convertir sa dette à taux variable en dette à taux fixe.

Selon la valeur de marché du dérivé sur taux d'intérêt en place au 2 janvier 2010, la Société a constaté un passif de 1 645 \$, dont la totalité est présentée dans les créditeurs et charges à payer. Au cours des exercices terminés le 1^{er} janvier 2011 et le 2 janvier 2010, la Société a déterminé que les dérivés sur taux d'intérêt constituaient des couvertures efficaces pour les taux d'intérêt variables sur la dette connexe sous forme de papier commercial.

Dérivés sur contrat à terme d'actions

La Société a recours à des contrats à terme sur actions réglés en espèces pour limiter son risque lié aux fluctuations futures du cours de ses actions en ce qui a trait aux attributions d'unités d'actions en vertu du RILT et du RUAAR. Les produits ou les charges découlant de l'utilisation de ces instruments sont inclus dans le poste Coût des marchandises vendues et autres charges d'exploitation de l'exercice.

Selon la valeur de marché des contrats à terme sur actions en place au 1^{er} janvier 2011, la Société a constaté un passif de 2 257 \$, dont une tranche de 674 \$ a été présentée dans les créditeurs et charges à payer, et une tranche de 1 583 \$, dans les autres passifs à long terme. Selon la valeur de marché des contrats à terme sur actions en place au 2 janvier 2010, la Société a constaté un passif net de 910 \$, dont une tranche de 286 \$ a été présentée dans les autres actifs, et une tranche de 1 196 \$, dans les créditeurs et charges à payer. Au cours des exercices terminés le 1^{er} janvier 2011 et le 2 janvier 2010, la Société a évalué que les pourcentages des dérivés à terme sur actions en place, liés aux unités non gagnées en vertu du RILT et du régime d'unités d'actions assujetties à des restrictions, constituaient des couvertures efficaces pour son exposition aux variations futures du cours de ses actions ordinaires relativement aux unités non gagnées.

Cumul des autres éléments du résultat étendu

Le cumul des autres éléments du résultat étendu de la Société se compose de ce qui suit :

	2010	2009
Cumul des autres éléments du résultat étendu		
Perte non réalisée sur les dérivés sur taux d'intérêt (déduction faite d'impôts respectifs de néant et de 525 \$)	– \$	(1 120)\$
Perte non réalisée sur les dérivés sur contrat à terme d'actions (déduction faite d'impôts respectifs de 195 \$ et de 2 \$)	(493)	(5)
Cumul des autres éléments du résultat étendu	(493)\$	(1 125)\$

Au cours de l'exercice terminé le 1^{er} janvier 2011, un montant de perte de 33 \$ (294 \$ en 2009) auparavant inscrit dans le cumul des autres éléments du résultat étendu au titre des dérivés sur contrat à terme d'actions a été comptabilisé en résultat.

Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers évalués à la juste valeur dans le bilan consolidé s'établit comme suit :

	2010				2009			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Trésorerie	64 354 \$	– \$	– \$	64 354 \$	44 391 \$	– \$	– \$	44 391 \$
Dette bancaire	(209 013)	–	–	(209 013)	(270 332)	–	–	(270 332)
Dérivé sur taux d'intérêt	–	–	–	–	–	(1 645)	–	(1 645)
Dérivés sur contrat à terme d'actions	–	(2 257)	–	(2 257)	–	(910)	–	(910)
	(144 659)\$	(2 257)\$	– \$	(146 916)\$	(225 941)\$	(2 555)\$	– \$	(228 496)\$

Les justes valeurs des dérivés sur taux d'intérêt et des dérivés sur contrat à terme d'actions sont évaluées en fonction des taux actuels du marché et des renseignements fournis par les contreparties de la Société dans le cadre de ces contrats. Le dérivé sur taux d'intérêt a été évalué selon le taux CDOR de Reuters pour un mois. Les dérivés sur contrat à terme sont évalués principalement en fonction du cours des actions ordinaires de la Société.

En ce qui concerne les actifs financiers et les passifs financiers inscrits au bilan consolidé et évalués autrement qu'à leur juste valeur : la juste valeur des débiteurs, des dépôts, du papier commercial, des créditeurs et charges à payer et des dividendes à payer se rapproche de leur valeur comptable au 1^{er} janvier 2011 et au 2 janvier 2010 en raison de leur échéance à court terme. La juste valeur des créances à long terme, de la facilité à terme renouvelable et des autres passifs à long terme se rapproche de leur valeur comptable au 1^{er} janvier 2011 et au 2 janvier 2010 compte tenu des taux actuels du marché liés à ces instruments. La juste valeur des billets à moyen terme au 1^{er} janvier 2011 est d'environ 997 345 \$ (1 007 522 \$ en 2009), contre une valeur comptable de 950 000 \$ (950 000 \$ en 2009), compte non tenu des coûts de transaction, ce qui s'explique par la baisse des taux d'intérêt du marché pour des instruments similaires.

20. GESTION DU CAPITAL

Les principaux objectifs de la Société quant à la gestion du capital consistent à assurer une croissance rentable de ses activités tout en maintenant une souplesse financière appropriée au financement de nouvelles occasions d'investissement intéressantes et autres exigences ou occasions imprévues qui pourraient survenir. Une croissance rentable se définit comme la croissance du bénéfice en rapport avec le capital additionnel investi dans l'entreprise de manière à ce que la Société puisse tirer un taux de rendement intéressant sur ce capital. Afin de favoriser une croissance rentable, les principaux investissements de la Société comprennent des ajouts à la superficie de vente de son réseau d'établissements au moyen de la construction d'établissements nouveaux, relocalisés et agrandis, y compris les améliorations locatives et les agencements connexes, de l'ajout de nouveaux sites à sa réserve foncière, de même que l'acquisition de pharmacies indépendantes ou de leurs fichiers d'ordonnances. De plus, la Société effectue des dépenses en immobilisations dans les technologies de l'information et dans ses capacités de distribution afin de soutenir un réseau d'établissements en expansion. La Société procure également à ses franchisés des liquidités au moyen de prêts et de garanties. Elle compte en grande partie sur ses flux de trésorerie provenant de l'exploitation pour financer son programme d'investissement en immobilisations et effectuer ses distributions de dividendes à ses actionnaires. Ces flux de trésorerie sont complétés, au besoin, au moyen de l'émission de titres d'emprunt additionnels. Au cours des exercices terminés le 1^{er} janvier 2011 et le 2 janvier 2010, ces objectifs n'ont fait l'objet d'aucune modification.

La Société estime que la dette bancaire, le papier commercial, la dette à court terme, la dette à long terme (y compris la tranche à court terme) et les capitaux propres, déduction faite de la trésorerie, composent le total de sa structure du capital. La Société tient également compte de ses obligations en vertu de contrats de location-exploitation lorsqu'elle évalue le total de sa structure du capital. La Société gère sa structure du capital de façon à conserver les cotes de crédit de grande qualité que lui attribuent deux agences d'évaluation du crédit. En outre, afin de maintenir la structure du capital qu'elle recherche, la Société peut ajuster le niveau de dividendes versés aux actionnaires, émettre des actions supplémentaires, racheter des actions aux fins d'annulation ou procéder à l'émission de titres d'emprunt ou à des remboursements sur la dette. La Société est soumise à certaines clauses restrictives et elle se conformait à ces clauses au 1^{er} janvier 2011 et au 2 janvier 2010.

Notes complémentaires (suite)

1^{er} janvier 2011 et 2 janvier 2010 (en milliers de dollars, sauf les données par action)

20. GESTION DU CAPITAL (suite)

La Société surveille sa structure du capital essentiellement en évaluant le ratio de sa dette nette par rapport aux capitaux propres et le ratio de sa dette nette par rapport au total de sa structure du capital, et s'assure de sa capacité à s'acquitter du service de sa dette et à respecter d'autres obligations définies en faisant un suivi de ses ratios de couverture des intérêts et autres charges fixes.

Le tableau suivant présente un sommaire de certaines informations ayant trait à la structure du capital et à la situation financière de la Société à la fin des périodes indiquées.

	2010	2009
Trésorerie	(64 354)\$	(44 391)\$
Dette bancaire	209 013	270 332
Papier commercial	127 828	260 386
Dette à long terme	943 412	946 098
Dette nette	1 215 899	1 432 425
Capitaux propres	4 223 903	3 826 110
Total de la structure du capital	5 439 802 \$	5 258 535 \$
Dette nette : Capitaux propres	0,29:1	0,37:1
Dette nette : Total de la structure du capital	0,22:1	0,27:1
BAIIA : Intérêts débiteurs en espèces ⁽¹⁾⁽²⁾	20,16:1	19,59:1

⁽¹⁾ Aux fins du calcul des ratios, le BAIIA se compose du BAIIA pour les exercices de 52 semaines terminés le 1^{er} janvier 2011 et le 2 janvier 2010. Le BAIIA (bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement) est une mesure financière non définie par les PCGR. Les mesures financières non définies par les PCGR n'ont pas de signification normalisée prescrite par les PCGR et, par conséquent, peuvent ne pas être comparables à des mesures semblables présentées par d'autres émetteurs.

⁽²⁾ Les intérêts débiteurs en espèces sont également une mesure non définie par les PCGR et ils se composent des intérêts débiteurs pour les exercices de 52 semaines terminés le 1^{er} janvier 2011 et le 2 janvier 2010, compte non tenu de l'amortissement des frais de financement reportés, et comprennent l'intérêt capitalisé.

Au cours de l'exercice, la Société a maintenu la structure du capital et la situation financière souhaitées, comme le démontrent les ratios ci-dessus.

Un sommaire des cotes de solvabilité de la Société au 1^{er} janvier 2011 est présenté dans le tableau suivant :

	Standard & Poor's	DBRS Limited
Cote de solvabilité d'entreprise	BBB+	–
Emprunts non garantis de premier rang	BBB+	A (bas)
Papier commercial	–	R-1 (bas)

Aucune modification n'a été apportée aux cotes de solvabilité de la Société au cours des exercices terminés le 1^{er} janvier 2011 et le 2 janvier 2010.

Le 8 avril 2010, DBRS Limited a placé les cotes à court et à long termes de la Société sous surveillance, avec perspective négative. Cette mesure tient à l'annonce, par le ministère de la Santé et des Soins de longue durée de l'Ontario, le 7 avril 2010, d'une réforme approfondie du régime d'assurance médicaments de la province. Le 30 juillet 2010, DBRS Limited a confirmé les cotes à court et à long termes de la Société et leur a attribué une tendance qui est passée de « sous surveillance avec perspective négative » à « stable ».

Annexe aux états financiers consolidés portant sur la couverture par le bénéfice (non-audité)

Période de 52 semaines terminée le 1^{er} janvier 2011

Couverture par le bénéfice des obligations liées à la dette à long terme	18,22 fois
--	-------------------

Le ratio de couverture de la dette à long terme (y compris toute tranche à court terme) par le bénéfice correspond au bénéfice (avant intérêts et impôts sur les bénéfices) divisé par les intérêts débiteurs sur la dette à long terme (y compris toute tranche à court terme). Les intérêts débiteurs excluent tous les montants liés à l'amortissement et comprennent les montants capitalisés dans les immobilisations corporelles qui étaient inclus et exclus, respectivement, dans les intérêts débiteurs, selon les informations présentées dans l'état consolidé des résultats de la Société pour l'exercice terminé le 1^{er} janvier 2011.